Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260209-DEL202602001-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 09/02/2026
DATE DE CONVOCATION : 03/02/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 (quorum : 10)
PRÉSENTS : 15 **POUVOIRS :** 2

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Maire.

PRÉSENTS : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Ronan GUIBERT, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE, Emmanuelle PELLETIER, Yoann GUILLAUME.

POUVOIRS : Fabienne HEMERY donne pouvoir à Bruno LEROY, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE

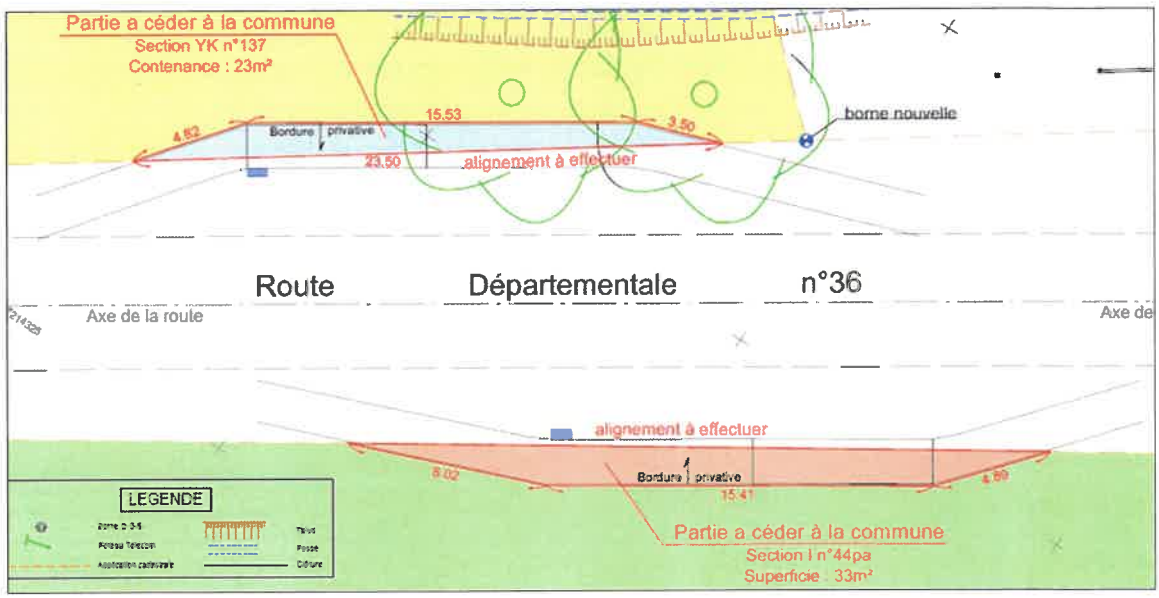
ABSENTS : Mickaël TANGUY (excusé), Géraldine TRONCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia PERSAIS

Aménagement du territoire
2026.02.001 Acquisition des terrains d'assiette des 2 arrêts de cars de Blossac

Rapporteur : Yannick TRINQUART

Monsieur Yannick TRINQUART rappelle la réalisation de deux arrêts de cars au lieudit Blossac pour le ramassage scolaire organisé par la Région Bretagne. De chaque côté de la RD 36, une emprise sur le domaine privé de l'indivision de PLUVIÉ était nécessaire pour bénéficier d'une largeur suffisante répondant aux arrêts de cars normés.
Il y a donc lieu, pour la Commune de GOVEN, d'acquérir auprès de l'indivision de PLUVIÉ la parcelle cadastrée section YK n° 137 d'une contenance de 23 m², ainsi que 33 m² de la parcelle cadastrée section I n°44.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Décide d'acquérir auprès de l'indivision de PLUVIÉ la parcelle cadastrée section YK n° 137 d'une contenance de 23 m2, ainsi que 33 m2 de la parcelle cadastrée section I n° 44 au prix d'1€/m² net vendeur (les frais de géomètre et notariés sont à la charge de la commune de GOVEN), et charger Maître Eric LE GUALES de MEZAUBRAN, notaire à BRUZ, de rédiger les actes notariés,**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Norbert SAULNIER

MAIRIE DE GOVEN R.F. 35(Ille-et-Vilaine)

La secrétaire de séance,
Patricia PERSAIS